



AU-DELÀ DES MOTS

Lors de son discours de remerciement lors du récent sommet de la SADC à Maurice, le Président Festus Mogae du Botswana a réprimandé l'institution, disant qu'elle était 'la plus faible au niveau de l'exécution'.

Il ne fait aucun doute que la SADC a adopté des déclarations et protocoles très ambitieux et louables – en passant de l'environnement aux droits humains, par la démocratie et la bonne gouvernance. Toutefois, très peu de pays honorent tous ces engagements.

Quand allons-nous accorder à ces engagements l'importance qui leur est due et s'assurer que leur non-respect est passible de sanctions – ce qui découragerait peut-être les défractaires? Des efforts ont été déployés pour améliorer l'efficacité de la SADC en tant qu'institution, mais si celle-ci souhaite surmonter les problèmes de sécurité auxquels les peuples de la région sont confrontés, il faudra que ses leaders accélèrent le rythme du changement et qu'ils commencent à prendre des initiatives assorties de résultats concrets. Les principes et lignes directrices régissant les élections démocratiques de la SADC, adoptés par les chefs d'états lors du sommet au mois d'août, fournissent un cadre adéquat permettant de mesurer l'impartialité des élections.

L'adoption de ces principes marque une étape importante dans la consolidation de la démocratie au sein de la SADC. Néanmoins, les principes ne font pas office de recommandations détaillées. C'est donc dans ces conditions que les dirigeants et les citoyens de la SADC devront courageusement sauvegarder non seulement les termes de ces principes, mais également leur esprit. Des élections sont prévues dans quatre états membres de la SADC avant le prochain sommet (le Botswana, le Mozambique, la Namibie et le Zimbabwe). C'est la première fois que ces élections seront régies par un ensemble de principes contraignants et harmonisés au moyen duquel le processus électoral pourra être évalué. Ceux-ci vont permettre aux observateurs officiels de missions de la SADC d'évaluer chaque élection en toute objectivité. De surcroît, ils fournissent également des points de comparaison aux

observateurs de missions de la société civile, pour demander des comptes aux deux autres missions et à l'état en question.

La démocratie n'est pas uniquement dévolue aux organismes officiels chargés d'assurer la tenue des élections, mais existe bel et bien au sein de la société. L'émergence de ce fait nécessite l'engagement de leaders animés d'un esprit de réforme au sein de la SADC pour s'assurer que les principes sont respectés et appliqués, moyennant une censure adéquate (sans prévarication) applicable aux personnes qui ne les respecteraient pas.

Le nouveau président de la SADC, le Premier Ministre Mauricien, Paul Bérenger, a déclaré lors du Sommet que 'des élections réellement libres et équitables ne passaient pas uniquement par la création d'une commission électorale indépendante, mais comprenaient également la liberté de réunion et l'élimination du harcèlement physique par les forces de police ou toute autre entité, la liberté de la presse et l'accès aux radios et télévisions nationales, ainsi que le respect visible et crédible de tout le processus électoral'. Au Zimbabwe, malgré les amendements électoraux proposés récemment, les conditions pouvant fausser les élections de l'année prochaine existent déjà par le biais de dispositions législatives bridant la liberté de la presse et des milices de jeunes intimidant l'opposition. En outre, si le projet de loi sur les ONG était avalisé l'espace démocratique deviendrait de plus en plus étroit. Il est critique que les dirigeants de la SADC s'assurent que toute initiative visant à 'normaliser' la situation politique au Zimbabwe ne touche pas que la surface, mais qu'elle s'attaque au problème en profondeur. En Angola, il est fort probable que les élections prévues à l'origine pour 2005, seront différées à cause de violences politiques à la base. En RDC des élections sont prévues pour 2005. Toutefois, l'insécurité politique rendrait l'application adéquate des principes de la SADC très difficile, voire impossible.

Alors que le processus européen (souvent pris comme exemple d'une intégration réussie) a été en mesure

TABLE DES MATIÈRES

Élections en Afrique du Sud :	
Un modèle pour la SADC?.....	2
Normes & critères électoraux.....	4
Participation accrue des femmes en politique.....	6
Cartons rouges et verts pour la SADC.....	8
Rôle de la société civile dans les structures de la paix et de la sécurité.....	11
La SADC dans l'opinion publique.....	13

Éditeur: Richard Meissner

PO Box 31596, Braamfontein, 2017
South Africa
Tel: +27 (0)11 339 2021
Fax: +27 (0)11 339 2154
sadcbarometer@saiia.wits.ac.za

Les opinions exprimées sont celles des auteurs individuels et non pas de l'USAID, NORAD ou de SAIIA. Les auteurs individuels détiennent exclusivement les droits de reproduction des articles.

© South African Institute of International Affairs.
Tous droits réservés.

Numéro ISSN: 1728-063X



d'encourager la réforme domestique en rendant l'adhésion à ces dispositions conditionnelle, la SADC n'a pas été en mesure ou n'a pas voulu imposer de sanction similaire.

La décision des dirigeants et de leurs homologues présidents de respecter les nouveaux principes demeure à être éprouvée. Toutefois, l'adoption de ces principes est un pas positif pour les citoyens de la région qui détiennent maintenant un instrument obligeant leurs dirigeants à observer les codes éthiques qu'ils ont élaborés eux-mêmes – et non ceux de l'Occident ou des anciens pouvoirs coloniaux. L'année prochaine verra-t-elle la SADC se mouvoir au-delà de cette noble rhétorique? (🌀)

Elizabeth Sidiropoulos



ELECTIONS SUD-AFRICAINES: UN MODÈLE POUR LA SADC?

Plusieurs élections sont prévues dans la région de la SADC au cours des huit à dix prochains mois. L'on s'attend à ce que la majorité d'entre elles se déroulent sans incidents. Il y a néanmoins des personnes vivant au Zimbabwe et de l'extérieur qui ont commencé à débattre des changements à apporter au système électoral, susceptibles d'assurer que le processus est libre et équitable. Cela nous fournit une bonne occasion de se pencher sur la troisième élection démocratique en Afrique du Sud, déroulée en avril 2004, et de considérer quelles leçons l'on peut en tirer pour la région.

Résultats des élections

D'après les évaluations, les élections sud-africaines se sont déroulées de façon légitime et démocratique. Ayant obtenu 70% des voix, le Congrès National Africain (ANC) a pu affirmer sa place prépondérante en Afrique du Sud démocratique. L'Alliance Démocratique (DA) a conservé sa position en tant qu'opposition officielle, augmentant son soutien national de 2,81%. Le DA a créé la 'Coalition pour le Changement', avec l'Inkatha Freedom Party (IFP) avant les élections, et a affirmé avec assurance que cette coalition engrangerait 30% des votes : 20% pour la DA et 10% pour l'IFP. Le résultat final était néanmoins plus modeste : le pourcentage total des voix obtenues par les partis DA/IFP s'élevait à 19,3%.

L'élection de 2004 s'est distinguée par ses alliances électorales – y compris celle entre l'ANC et le Nouveau Parti National (NNP) – qui pourtant ne servirent à rien. Le NNP a perdu une bonne partie de sa base de support traditionnelle à cause de sa coopération avec l'ANC (son adversaire historique).

L'Alliance Démocratique (DA) a gagné des voix provenant des transfuges du NNP, mais son alliance avec l'IFP n'attira pas plus d'électeurs africains.

Cependant, le taux de participation (76,7%) était beaucoup plus faible que lors des élections de 1994 (86,9%) et 1999 (89,3%). Pour les élections de 2004, il y avait environ 27,5 millions d'électeurs éligibles. Sur les 20,7 millions (75,3%) d'électeurs inscrits, environ 15,8 millions (y compris les 57,5% de personnes

éligibles) ont voté. En termes internationaux, cela est considéré comme une participation raisonnable. Les taux de participation dans les états européens sont traditionnellement élevés, alors que ceux de l'Amérique Latine, des États-Unis et du Japon sont similaires ou inférieurs. Le faible taux de participation du mois d'avril peut

Le faible taux de participation pourrait être attribué à l'indifférence des supporters de l'ANC.

être mis essentiellement sur le compte de la confiance excessive des supporters de l'ANC en général, certains de la réélection de l'ANC.

Que signifie la majorité aux deux tiers pour l'ANC ? Va-t-elle s'en servir pour amender la constitution unilatéralement ? L'on ne pense pas que ce soit le cas, pour les deux raisons suivantes : tout-d'abord la constitution est en grande partie la création de l'ANC ; et deuxièmement, le changement des principes de base de la constitution nécessite une majorité à 75%.

Cela dit, l'envergure du soutien de l'ANC semble indiquer qu'elle devrait poursuivre sa politique socio-économique de base, son choix d'une économie à marchés mixtes au

sein desquels le secteur privé et le secteur public coopèrent, l'action positive, l'octroi de droits économiques aux noirs, sa participation aux initiatives de l'Union Africaine et du Nepad, ainsi que sa campagne de lobbying pour la réforme d'organismes internationaux tels que les Nations Unies, la Banque Mondiale, le Fond Monétaire International et l'Organisation Mondiale du Commerce sur les cinq prochaines années.

Réflexion : Impact sur la région SADC

Quels sont les enseignements que la région pourrait tirer de ces élections ? Nul ne peut sous-estimer l'impact positif de ces élections du point de vue démonstratif. Le déroulement de ces élections a été exemplaire aussi bien sur

le plan administratif que politique. Les campagnes d'inscription des électeurs organisées par la commission électorale indépendante (IEC) en novembre 2003 et janvier 2004 ont permis d'intégrer des millions d'électeurs non inscrits sur les listes. Des programmes de sensibilisation des électeurs ont contribué à l'alphabétisation des électeurs. Les listes électorales ont été mises à jour et l'opposition pas eu cause de remettre leur intégrité en question.

Il y a eu très peu d'incidents de violence électorale et d'intolérance au cours de la campagne. Les rares cas qui survinrent et qui furent bien documentés par les médias, concernaient surtout les supporters endurcis de l'IFP qui ont interdit à certains hauts fonctionnaires de l'ANC, tel que le vice-président Jacob Zuma, lui-même un Zulu, de participer aux réunions politiques. Cependant, ces événements relativement isolés n'ont troublé ni l'administration, ni le processus de préparation des élections.

La première leçon, qui est la plus importante que les membres de la SADC pourraient retenir, est qu'il est possible autant que souhaitable, de tenir des campagnes électorales et des élections libres, impartiales et tolérantes. La bonne

Le déroulement des élections en Afrique du Sud était exemplaire.

gouvernance est inextricablement liée à un gouvernement élu de façon démocratique ainsi que responsable. À cet égard, l'Afrique du Sud est un bon exemple.

Deuxièmement, ces élections,

précédées de 10 années de démocratie, illustrent l'importance des organes politiques indépendants tels que les tribunaux d'instance et constitutionnels, ainsi que la commission électorale indépendante ou l'IEC.

Les tribunaux ont souvent passé des verdicts contre le gouvernement de l'ANC, par exemple concernant le traitement du SIDA, et le gouvernement a accepté leurs décisions.

L'IEC a administré trois élections générales et deux votes de collectivité locales à l'échelon national, sans que son impartialité et sa compétence ne soient remise en question de manière sérieuse.

Au contraire, ses travaux lui ont attiré une reconnaissance et des éloges mondiaux.

Troisièmement, cela fait 10 ans que



l'Afrique du Sud est régie par un gouvernement d'unité nationale (GUN), réunissant plusieurs des principaux partis de l'opposition. Pendant les cinq premières années, ce gouvernement a fonctionné dans le cadre d'une prescription constitutionnelle. Entre 1999-2004, l'ANC a convié l'IFP et le NNP à former un GUN. Cette collaboration a aidé l'Afrique du Sud à devenir une 'société normale'. En 1994, nous avons assisté à des incidents de violence politique se traduisant par de nombreuses morts, particulièrement dans la province du KwaZulu-Natal. Enfin en 2004, et cela est dû largement aux efforts déployés à la fois par l'ANC et l'IFP, la violence politique a diminué de façon spectaculaire. Incidemment, leur participation au GUN a affaibli le support électoral de l'IFP et du NNP, et tandis que le pays a bénéficié de ces dispositions, elles n'ont pas profité aux partis cooptés.

Quatrièmement, les élections ont rapporté à l'ANC un nombre accru de sièges à l'assemblée nationale, ce qui a affirmé sa dominance au sein de la nation Sud-Africaine. Cela démontre qu'il existe une tendance générale dans les états de la SADC à ce qu'un seul parti domine pendant une décennie ou plus suivant les premières élections démocratiques : l'on peut citer par exemple le Botswana, la Namibie, le Zimbabwe, la Zambie et le Mozambique. Dans la théorie démocratique, cela est un phénomène controversé. Les démocrates libéraux considèrent que la dominance d'un parti est indésirable, puisqu'elle se souvent dans le temps, à l'arrogance, le népotisme, la corruption et la récupération politique – tous les éléments d'une mauvaise gestion. D'autres théoriciens de la

démocratie soutiennent qu'au sein de sociétés profondément divisées, avec un passé colonial, le fait d'être gouvernées pendant une période d'environ 20 ans par une coalition trans-ethnique comme l'ANC permettra de combler les divisions de la société, de stabiliser la constitution politique et d'assurer sa pérennité. Le Botswana, la Namibie, l'Inde, Singapour et la Malaisie sont de bons exemples de ces phénomènes. Deux exemples contraires flagrants sont la Zambie et le Zimbabwe. Le gouvernement de Kaunda a appauvri la Zambie, ce qui signifie que

la survie économique de cet état est précaire.

Cinquièmement, les résultats électoraux probants de l'ANC réaffirment le mandat du gouvernement Mbeki en ce qui concerne la politique extérieure, bien que ce gouvernement n'ait pas trop insisté sur cet aspect pendant la campagne électorale, au cours de laquelle la majorité de l'opposition s'est aussi concentrée sur la politique intérieure. Il y a très peu de chance que Mbeki change sa position en ce qui concerne le gouvernement de Mugabe. En fait, la réaffirmation du mandat de l'ANC devrait permettre au président de se concentrer sur les objectifs politiques centraux de l'ANC. De surcroît, il y a d'autres questions de politique extérieure qui demanderont une attention plus soutenue que la crise au Zimbabwe. Le gouvernement accordera vraisemblablement la priorité au développement continu des institutions de l'UA. Son ordre du jour régional inclura certainement la réforme interne, l'élargissement de la participation politique, la liberté des syndicats, et autres dans les états de la SADC tels que le Swaziland, qui ne sont pas encore pleinement démocratisés.

Sixièmement, le résultat des élections s'est traduit par la modération des discours tapageurs entre le Président Mbeki et le leader de l'opposition, Tony Leon. Le président a réitéré le fait qu'il acceptait l'existence et la critique de l'opposition ; Leon s'est engagé à faire opposition de façon plus constructive. Une fois de plus, cette action est un excellent exemple de relations entre le gouvernement et l'opposition au sein de la SADC, particulièrement pour le Zimbabwe. Dans les sociétés post-

coloniales profondément divisées, il n'est pas facile de représenter l'opposition officielle, surtout lorsque le parti est composé en grande partie de personnes

représentant les groupes privilégiés dans le passé ou qu'il leur est associé.

Alors que le nouveau gouvernement peut encourager le symbolisme de la libération, l'opposition ne possède pas un tel cheval de bataille. Pour cette raison, il est difficile pour l'opposition d'attirer des partisans, même si bon nombre d'entre eux respectent l'idéologie de son parti. L'Afrique du

Sud, la Namibie, le Mozambique, le Zimbabwe et à moindre échelle, la Zambie, sont tous des exemples de ce phénomène.

Dernièrement, la réussite de l'ANC illustre bien les progrès qui ont été réalisés dans l'exécution effective de ses divers mandats. Le parti a pu obtenir ces résultats en adoptant une politique économique nationale cohérente, en faisant preuve de discipline fiscale et monétaire, en choisissant un processus de prise de décisions participatif et un désir réel de réduire la pauvreté. L'amélioration visible du niveau de vie des pauvres est le résultat des actions prises par le gouvernement afin d'apporter des services tels que l'éducation scolaire, le logement, l'électrification et l'accès à la terre et à l'eau. Les 10 dernières années ont également vues la transformation pacifique de la domination blanche à un gouvernement basé sur la majorité, les droits des minorités garantis de par la constitution, un processus de vérité et de réconciliation ainsi que l'octroi des droits économiques aux noirs. Les états de la SADC où les conflits internes n'ont pas encore été résolus, comme le Zimbabwe, le Swaziland et la République Démocratique du Congo, ont beaucoup à apprendre de la manière dont le processus électoral en Afrique du Sud a été géré. (S)

Albert Venter, Rand Afrikaans Universiteit, Johannesburg.

La leçon que les membres de la SADC peuvent tirer est qu'il est non seulement souhaitable de mener des campagnes électorales et des scrutins libres, impartiaux et tolérants.

La bonne gouvernance est liée à un gouvernement élu démocratiquement.



POINT DE VUE

Normes et Critères Électoraux : Passer le test, rater l'examen ?

Un combat est en train de se jouer pour la gouvernance, le corps et l'âme de la communauté de développement d'Afrique australe (SADC). Il se déroule à plusieurs niveaux - politique, économique, culturel et environnemental. Une fois que la réorganisation institutionnelle de la SADC sera terminée, il se peut que les lignes de bataille stratégiques et politiques entre les états s'affaiblissent. Cependant, il y a de plus en plus de contestation entre les corps exécutifs et législatifs dans la région. De son propre aveu, la SADC est une bureaucratie exécutive. Le forum parlementaire de la SADC (SADCPF) est une initiative visant à démocratiser et populariser cette bureaucratie, pour créer des liens entre la SADC et les ressortissants de la région. Bien qu'officiellement lancé en juillet 1996, le SADCPF n'a été reconnu comme 'institution autonome de la SADC en conformité avec l'Article 9 (2) du Traité' que lors du sommet des chefs d'états de la SADC en 1997 à Blantyre, au Malawi. La mission du forum est : 'Promouvoir la convergence des valeurs économiques, politiques et sociales au sein de la SADC et aider à créer un environnement propice à une coopération régionale accrue par le truchement de la participation populaire'.

C'est une tâche impressionnante qui, en dépit des meilleurs efforts du forum, a connu très peu de réussite palpable. Néanmoins, la transformation du SADCPF en une assemblée régionale à part entière devrait se traduire par une participation plus engagée des peuples de la SADC et améliorer la gouvernance politique régionale. Toutefois, le SADCPF a déjà réalisé quelques actions positives. Après avoir déployé des efforts pour accroître la représentation des femmes au sein des parlements et des programmes de la SADC, le SADCPF a commencé à jouer un rôle prépondérant au niveau du suivi des élections dans la région.

Transformer l'expérience en crédibilité

Les premières missions d'observation des élections du SADCPF ont été menées

en Namibie et au Mozambique en 1999 et étaient relativement simples, comparables à celles de l'Ile Maurice et de la Tanzanie en l'an 2000. Mais ce sont les expériences directes de l'équipe d'observation du SADCPF au cours des élections parlementaires controversées et profondément défectueuses du Zimbabwe en l'an 2000 qui ont incité les parlementaires et les organes de la société civile de la SADC de se réunir à plusieurs reprises, sous les auspices du forum électoral sud-africain, pour élaborer un ensemble de normes et de critères pour le déroulement des élections dans la région. Les travaux étaient basés sur l'hypothèse implicite qu'il n'est possible de mesurer les progrès réalisés au niveau de la gouvernance électorale qu'en les comparant à un ensemble de critères et de principes mutuellement définis et approuvés par les peuples d'Afrique australe.

Le SADCPF est relativement bien placé pour élaborer et appliquer les critères électoraux. En premier lieu, il a accumulé une expérience institutionnelle au cours d'élections successives, particulièrement lorsqu'il a géré à la fois les élections parlementaires et présidentielles dans le même pays. Deuxièmement, en tant qu'entité de l'Afrique australe, il est au fait de l'histoire et des conditions locales. Troisièmement, il a l'avantage d'être un organe transnational, capable d'établir les meilleures pratiques en effectuant des comparaisons et ne court pas le risque d'être accusé ou soupçonné de partialité bilatérale. Quatrièmement, l'organisme est constitué de députés en exercice (parti au pouvoir et celui de l'opposition) ayant des intérêts et de l'expérience par rapport au fonctionnement des élections et des parlements en tant qu'institutions représentant la démocratie. Finalement, le SADCPF a travaillé en étroite collaboration avec un certain nombre d'institutions électorales régionales et des cellules de réflexion afin d'élaborer des normes et critères électoraux. Cette collaboration transnationale entre le secteur public et privé lui a valu un échelon de légitimité sans conteste peu apprécié par d'autres missions électorales nationales, en particulier les nombreuses missions non-africaines.

Les 'Normes et Critères pour les Élections dans la Région' (ci-après dénommées « les Normes »), qui ont été entérinées lors de l'assemblée plénière du SADCPF en mars 2001, constituent un ensemble de critères bien formulés visant à surmonter les problèmes électoraux actuels. Ils devraient permettre aux acteurs de remplir leurs objectifs en traitant les défis généraux dans les domaines politique, électoral, légal, constitutionnel et de la gouvernance qui entravent l'établissement d'une démocratie institutionnelle profonde dans la région. Ils marquent également l'étape la plus avancée dans les efforts de la région pour mettre en place un code électoral des meilleures pratiques. Lors du récent sommet de la SADC à Maurice en août, ces Normes ont été adoptées par les états membres comme les Principes et grandes lignes de la SADC régissant les élections démocratiques. Ils devraient maintenant servir de structure obligatoire en comparaison de laquelle toutes les futures élections de la SADC pourront être contrôlées.

Les normes mises à l'épreuve
En février et mars 2002 le SADCPF a passé son examen le plus difficile lorsqu'il a entrepris sa seconde mission au Zimbabwe, cette fois pour contrôler les élections présidentielles. Bien que des pressions aient été exercées par un certain nombre de pays sur le SADCPF pour qu'il avalise les élections, la mission d'observation SADCPF conclut que, 'l'on ne pouvait pas dire du processus électoral qu'il se conformait aux normes et critères régissant les élections dans la région de la SADC'. Ce rejet de la légitimité du processus électoral pour l'élection présidentielle zimbabwéenne contrastait de façon frappante avec les conclusions d'un certain nombre d'autres équipes africaines chargées de contrôler les élections. La mission sud-africaine d'observation composée de 50 personnes issues de divers secteurs (SAOM) désigné par le Président Mbeki (comprenant des représentants du gouvernement, de syndicats, de l'entreprise, d'ONG, d'organisations



religieuses et du secteur agricole) a conclu que les résultats des élections étaient légitimes. Les 20 personnes de la Mission d'Observation Parlementaire Sud-africaine (SAPOM) ont déclaré que les élections étaient une 'expression crédible de la volonté du peuple'. (Un rapport minoritaire, signé par l'alliance démocratique, Inkatha Freedom Party, le nouveau parti national, le parti démocratique chrétien africain, le parti démocratique chrétien unifié et le Congrès Pan Africaniste, toutefois, a refusé d'avaliser les élections. Ceci signifie que le rapport SAPOM déclarant les élections légitimes, est en fait un document de l'ANC). Les 16 membres de la mission nigériane ont rendu compte qu'ils n'ont observé aucun incident qui menaçait l'intégrité et le résultat des élections, alors que le président Tanzanien, Benjamin Mkapa, félicitait Mugabe de sa victoire et déclara que le peuple du Zimbabwe s'était exprimé de façon audible et claire. En félicitant Mugabe, le président kenyan de l'époque, Daniel Arap Moi, observa que sa victoire témoignait de la confiance et de la haute estime que le peuple du Zimbabwe avait placée en lui. Par contre, toutes les missions d'observation non africaines ont exprimé des doutes quant au processus électoral.

Comment expliquer ce manque de cohérence entre les conclusions de la mission d'observation SADCPF et celles des autres dirigeants africains ?

Mêmes élections, différent regard...

L'aval de la victoire électorale de Mugabe par un certain nombre de politiciens de la SADC est dû plus à un hommage personnel, aux affiliations politiques et à l'expression d'une solidarité historique, et ne peut être considéré comme une appréciation du déroulement des élections de 2002. Ces dirigeants politiques de la SADC ont avalisé les résultats des élections et non pas le processus employé pour y parvenir. Le base de soutien dont jouit Mugabe s'exprime principalement dans les pays qui ont souffert des guerres anti-coloniales et civiles et dont les leaders s'identifient au récent passé du Zimbabwe. Leurs expressions de soutien reflètent d'une part, une immaturité démocratique et de l'autre

la difficulté que les anciens leaders des mouvements de libération ont à accepter une démocratie plurielle solide. Pour certains leaders de la SADC, les principes de la solidarité surpassent les principes de la démocratie. Par contre, l'équipe électorale du SADCPF ne s'est pas reposée sur ces liens de solidarité, mais a plutôt rempli un mandat particulier conformément aux critères arrêtés.

D'autres leaders de la SADC, n'ayant ni l'expérience de la libération ni des liens historiques avec Mugabe, ont accepté les résultats des élections pour différentes raisons. Pour eux, l'intervention de leader du 'Mouvement pour un Changement Démocratique' Morgan Tsvangirai, affilié au peuple et aux syndicalistes, n'est qu'un rappel désagréable de leurs propres situations politiques intérieures. Ils ont par conséquent adopté une position par défaut afin d'appuyer un homologue chef d'état d'Afrique australe. En exerçant son autonomie institutionnelle, l'équipe électorale SADCPF représentait le parti multiple et régional opérait sans ces restrictions.

Il existe une autre raison d'ordre opérationnelle qui a fait que l'équipe du forum est parvenue à cette conclusion contraire – elle a simplement effectuée une analyse plus approfondie du processus électoral au Zimbabwe que nombre d'autres équipes nationales et internationales. L'équipe du SADCPF comprenait plus de personnel, est arrivée en avance dans le pays, s'est rendue dans plus de régions et de circonscriptions électorales pour s'acquitter de sa recherche plus assidûment que bon nombre d'autres missions d'observation. De surcroît, le rapport et les conclusions de l'équipe du SADCPF étaient imprégnés d'une cohérence et logique interne, probablement due au fait que l'équipe d'observation électorale savait que les élections présidentielles de 2002 au Zimbabwe seraient un test, à la fois sur le plan régional et international.

Mais en dépit de ses accomplissements, la situation de l'équipe SADCPF est assez ambiguë car elle se situe à mi-chemin entre les processus d'observation des élections et le contrôle des élections. Ce dernier est considéré comme un engagement comportant plusieurs facettes, passant généralement par des interactions entre les équipes d'observation électorales locales et l'autorité de gestion des élections

nationales (EMA). C'est également une étape basée sur une relation interactive avec les groupes de la société civile qui contribuent au processus dès la campagne jusqu'à l'annonce des résultats. Ce rôle élargi et approfondi consiste à donner l'alerte précoce en cas de conflits, à cerner les défaillances, les infractions et déviations aux règlements élaborés par la EMA. L'observation des élections, par contre, concerne plutôt les activités des groupements externes et multilatéraux, chargés suivre le déroulement des élections afin d'évaluer si le processus est conforme aux règlements de l'EMA et aux lois nationales régissant les élections locales.

Le forum devra maintenant s'assurer qu'il bénéficie d'une invitation permanente pour contrôler les élections. Nonobstant l'adoption des Normes lors du sommet, le SADCPF peut jouer un rôle de contrôle important.

De la crédibilité autonome à l'autorité régionale

Malgré le fait que le forum ait pu faire une analyse indépendante, ce qui en soit est louable, le rapport du SADCPF sur l'élection 2002 au Zimbabwe ne comporte aucune recommandation substantielle, n'a aucune influence au niveau institutionnel et a en vérité eu très peu d'effet sur la crise dans ce pays. Le rapport est assimilé à une preuve de soutien par les pays et institutions qui rejettent le résultat des élections de 2002, mais est ignoré par ceux qui soutiennent Mugabe. Avec des élections parlementaires au Zimbabwe prévues pour 2005, le SADCPF se trouve à une jointure critique. Par conséquent, les rapports de contrôle du SADCPF concernant les élections bénéficieront d'une valeur et d'une crédibilité appropriées seulement une fois que le forum aura été converti avec succès en une assemblée régionale. Toutefois, la mise sur pieds de l'assemblée régionale de la SADC présente des difficultés considérables d'ordre politique, organisationnel, idéologique et financier. Cette conversion est loin d'être un fait accompli. Par conséquent, en termes de la bataille pour la gouvernance, corps et âme, de la SADC, *a lotta continua!* 

Tim Hughes



Bonne Gouvernance... plus de femmes en politique

En 1997 les chefs d'états et de gouvernements de la communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont adopté la Déclaration sur la parité hommes/femmes et le développement. Ils se sont engagés à 'assurer la représentation paritaire des femmes et des hommes dans la prise de décisions des états membres et des structures de la SADC à tous les niveaux [,] et la réalisation de la cible d'un minimum de trente pour cent de femmes dans les structures politiques et de prise de décisions d'ici à l'an 2005'. Cependant, à l'approche de 2005, la majorité des pays de la SADC sont encore loin d'avoir réalisé cet objectif, bien que quelques-uns d'entre eux aient prévu des élections vers la fin de 2004, et que les résultats pourraient affecter cette image. Cet échec pourrait indiquer la tendance naturelle des leaders à signer des déclarations sans s'engager réellement à y adhérer. C'est dans ce contexte qu'il est vital d'expliquer pourquoi il est important d'avoir des femmes dans la politique et au sein des organes de prise de décisions ; pourquoi sont-elles encore moins représentées dans ces fonctions ? Et par quels moyens les acteurs étatisés et libéraux peuvent aider à encourager les femmes à apporter leur participation.

Pourquoi le fait d'avoir plus de femmes en politique est-il une bonne chose ?

La représentation paritaire des genres dans les structures de prise de décisions est reconnue comme un droit humain fondamental. La première des raisons, et celle qui est la plus fréquemment citée lorsqu'il s'agit d'augmenter la participation des femmes, est le fait qu'elles représentent la majorité de la population dans les pays de la SADC ; il est par conséquent normal, dans l'application de la démocratie, qu'elles soient représentées en proportion de leurs nombres, sinon au moins à nombre égal aux hommes. Après tout, l'égalité des chances dans le domaine politique et l'absence de discrimination contre les sexes sont des conditions préalables d'un système démocratique fonctionnant normalement.

Les gouvernements dirigés par les hommes ont souvent encouragé la position sociale inférieure des femmes. Bon nombre de politiques de développement élaborées par les gouvernements n'ont

jamais pris en compte la question de la féminisation de la pauvreté ou changé le statut des femmes pour l'améliorer. L'augmentation de la participation des femmes apporterait également une différence qualitative à la gouvernance : les femmes ont des intérêts, des points de vue et des expériences qui diffèrent de ceux des hommes. Par exemple, elles sont bien plus concernées par la problématique de l'hygiène et des politiques d'éducation scolaire, et ont tendance à voter en faveur d'une augmentation du budget affectés dans ces domaines. La présence de femmes au niveau de la prise de décisions est également un outil puissant pour défier les stéréotypes de la société et créer des modèles.

Si la participation des femmes à la fonction publique atteignait une 'masse critique', il y aurait plus de chances qu'elles aient un impact. L'engagement des femmes en politique n'est pas hiérarchique mais se fait en collaboration, reflétant leur façon de travailler. Une telle approche contribuerait à une transformation qualitative au sein des institutions, des lois et des politiques.

Avant tout, la démocratie comporte deux axes : la démocratie représentative qui tient compte de la représentation quantitative de tous les groupes ; et la démocratie participative, qui prend en compte les considérations qualitatives basées sur les expériences et les aspirations de ceux qui sont représentés. La sous-représentation des femmes contredit l'une des doctrines centrales de la démocratie représentative ; par définition, la démocratie ne peut pas se permettre d'ignorer la question du genre.

Stéréotypes persistants ?

Pourquoi les femmes sont-elles toujours sous-représentées en politique et dans les organes de prise de décisions ? Voici quelques explications plausibles :

- la socialisation, qui ne peut déloger les perceptions que le rôle de la femme est confiné au foyer et celui de l'homme dans le milieu public ;
- La charge des rôles multiples de la femme à la maison ;
- La mauvaise volonté des collègues mâles à accepter l'égalité, voire la supériorité des femmes sur le lieu de travail ;
- Le processus parlementaire pour la sélection des candidates, comme par

exemple le fait que les femmes se trouvent généralement au bas de la liste du parti ;

- Le manque de confiance en soi des femmes ;
- Le manque de ressources, comme le financement de la campagne ;
- Le niveau d'éducation scolaire des femmes est souvent inférieur à celui des hommes ;
- Des médias qui rabattent ou ridiculisent les femmes qui osent s'aventurer dans la sphère de la politique, en ciblant leur vie privée plutôt que leur travail pour le parti ; et
- Des systèmes électoraux vetustes qui ne créent pas d'espace pour que les femmes participent à pied d'égalité.

Étant donné les contraintes susmentionnées, les organisations gouvernementales et civiles ont un rôle primordial à jouer en encourageant les femmes à participer aux élections, dans les rôles complémentaires de candidates et d'électrices. Le gouvernement devrait introduire une politique d'éducation qui insiste sur la scolarisation des femmes et fillettes et mettre en place une action positive pour encourager les femmes à participer à la vie politique du pays.

Le renforcement des capacités et la formation tant des hommes que des femmes à la base, ainsi qu'une campagne de sensibilisation, permettraient de rassurer les femmes que leur participation en politique est aussi importante que celle des hommes. (Les femmes ont tendance à penser que les hommes sont de meilleurs leaders qu'elles).

Les partis politiques au sein de la SADC devraient signifier leur engagement envers l'égalité des femmes en adoptant des manifestes et en se fixant des objectifs pour la représentativité des genres dans leurs organes politiques. Les groupes féminins des partis politiques pourraient également faire pression pour assurer leur impact au sein des grandes organisations.

La société civile peut faire beaucoup pour contribuer à l'avancement des femmes, par exemple en les persuadant de la contribution qu'elles peuvent apporter au développement. La campagne du cinquante-cinquante est un exemple d'une initiative pour aider les femmes à devenir législatrices et assurer l'égalité de la représentation politique. Cette campagne, qui est mondiale, a été coordonnée par l'organisation des



Pays	Prochaines élections	Femmes siégeant au Parlement	%	Femmes faisant partie du Cabinet	%	Femmes Vices-Ministres	%	Femmes dans le Gouvernement Local	%
Angola	2004	34/220	15.4	4/27	14.8	6/56	10.7	10/830	1.2
Botswana	2004	8/44	18.0	4/15	26.7	2/6	33.3	111/486	22.8
RDC									
Lesotho	2005	13/120	10.8	4/19	21.1				
Malawi	2004	18/193	9.3	4/21	19.0	2/6	33.3		
Maurice		4/70	5.7	1/25	4.0			11/119	9.2
Mozambique	2004	75/250	30.0	3/23	13.0	5/25	27.8	235/790	29.7
Namibie	2004	19/72	26.4	3/20	15.0	4/20	25.0	140/323	43.3
Afrique du Sud	2004	120/400	30.0	12/28	42.9	10/21	47.6	2271/8044	28.2
Swaziland			16.8						
Tanzanie	2005	61/274	22.3	4/27	14.8	4/17	23.5	1190/3477	34.2
Zambie		19/158	12.0	3/20	15.0	3/33	10.0	91/1287	7.0
Zimbabwe	2005	15/150	10.0	4/28	14.3	1/12	8.3	81/1880	4.3

femmes pour l'environnement et le développement (WEDO), qui a joué un rôle clé en donnant la possibilité aux organisations de femmes d'être représentées aux conférences mondiales organisées par les Nations-Unies. Plusieurs groupes de la société civile en Namibie et en Afrique du Sud se sont joints à la campagne. D'autres initiatives similaires devraient être introduites dans la région.

La preuve irréfutable existe à l'échelon international que les femmes ont une meilleure chance d'être élues sous le système de la représentation proportionnelle (PR) par rapport au système électoral basé sur la circonscription. Mais même dans le premier cas, les femmes ont besoin de figurer en haut des listes des partis pour s'assurer que l'on vote pour elles. Le Mozambique et l'Afrique du Sud ont atteint l'objectif des 30% grâce à l'application de ce type de processus électoral.

Le système de quota, comme il figure dans la constitution, est également un concept pratique, car il permet d'inclure

les femmes dans les processus électoraux et de prise de décisions. La Tanzanie est le seul pays membre de la SADC à spécifier un quota en faveur des femmes dans sa constitution nationale. Depuis, le nombre de femmes siégeant au parlement dans ce pays a augmenté de 22%. Tous ces faits suggèrent que si l'on combine les systèmes de quota et la PR, les femmes auront une chance accrue de réaliser une représentation paritaire.

Le forum parlementaire de la SADC et le comité de la SADC sur la parité des femmes ont lancé un projet intitulé 'Féminisation des parlements de la SADC' pour leur plan stratégique 2000-05. L'objectif est de s'assurer que les parlements dans les pays de la SADC soient plus représentatifs des femmes. Il vise également à renforcer la capacité des membres du parlement à traiter les questions sur le genre et à mettre en pratique les recommandations faites par la SADC dans sa déclaration sur la femme et le développement.

Le forum parlementaire de la SADC a également créé des réunions du comité électoral (caucus) pour les femmes dans

le but d'élever la prise de conscience, le lobbying, de promouvoir la participation égale des femmes et ajouter une perspective féminine dans les débats parlementaires. Cette initiative a été suivie par la formation de caucus au niveau national en Zambie, au Zimbabwe et au Lesotho pour répondre aux besoins de structures de support. La section de la SADC sur la parité des sexes a également proposé un certain nombre d'ateliers qui ont rassemblé les femmes politiciennes de la région sur une base régulière, pour tirer des enseignements les unes des autres. L'établissement d'un réseau de femmes juristes dans la SADC fournit également une plate-forme pour le partage d'idées et soutenir une approche régionale plus agressive envers les questions de la femme dans le domaine de la justice. Pour résumer le tout, l'on peut dire que la SADC est engagée à assurer que les femmes sont représentées en proportion de leur profil démographique. 

Saeanna Chingamuka



Cartons rouges et verts pour la SADC: Gouvernance et responsabilité

Lors du sommet de l'union africaine en juillet, quatre pays supplémentaires de la SADC ont accédé au mécanisme africain d'examen par les pairs (APRM). L'Angola, le Lesotho, le Malawi et la Tanzanie rejoignent l'île Maurice, le Mozambique et l'Afrique du Sud. Bien que les nouvelles recrues ne soient pas évaluées pendant encore un certain temps, la volonté de nombreux états de la SADC à être examinés par leurs pairs marque un pas important vers la consolidation

Voix et responsabilité

Les indicateurs comportent plusieurs éléments, telles que la voix et la responsabilité. Dans quelle mesure les fonctionnaires de la fonction publique doivent-ils rendre des comptes au public ? Les élections sont-elles libres et équitables ? Dans quelle mesure les citoyens sont-ils autorisés à former des groupes d'intérêts de bénévoles et des ONG (liberté d'association) ? Est-ce que les ONG et les groupes d'intérêts sont indépendants du parti au pouvoir ou bien sont-ils tout au plus ses 'clients' ? La création de groupes d'intérêts et d'ONG est-elle restreinte ? Les médias sont-ils libres de contrôler ceux qui sont au pouvoir et de les tenir responsables de leurs actions (par exemple sont-ils indépendants du contrôle d'état) ?

des principes démocratiques tels que la bonne gouvernance et la responsabilité. Ou bien est-ce vraiment le cas ?

Cet article se penche sur deux indicateurs importants de la

gouvernance – la voix et la responsabilité d'une part, le contrôle de la corruption de l'autre – dans deux états membres très différents de la SADC: L'Angola, qui bien qu'ayant accédé au APRM est un pays marqué par un passé de guerre civile et de mauvaise gouvernance ; et le Botswana, qui a refusé de rejoindre l'APRM mais qui est considéré comme le pays le mieux gouverné en Afrique. Pourtant ces pays paraissent assez semblables.

Tous deux sont dotés de ressources naturelles abondantes. Le Botswana contrôle une industrie du diamant vigoureuse et l'Angola possède d'énormes réserves de pétrole et de diamants.

La 'Gouvernance', selon l'Institut de la Banque Mondiale (WBI), se réfère aux traditions et aux institutions qui déterminent comment est exercée l'autorité, y compris : les processus par lesquels les gouvernements sont choisis, tenus responsables, contrôlés et remplacés ; l'aptitude des gouvernements à gérer les ressources efficacement et à formuler, mettre en œuvre et faire respecter des politiques et des règlements sains ; ainsi que le respect des citoyens et de l'état pour les institutions qui gèrent les interactions économiques et sociales de ce pays en unissant différents intérêts et en assurant l'équilibre des pouvoirs.

Le WBI a développé une démarche unique s'inspirant des 'feux de circulation' qui permet d'évaluer l'état de gouvernance dans les sociétés individuelles. Le rouge indique les pays subissant une 'crise de gouvernance' ; le jaune, les pays 'à risque' ; et le vert, les pays 'sans risque'. La voix, la responsabilité et la corruption sont d'importants indicateurs qui déterminent le profil de risque de la gouvernance, selon le WBI. Comment vont les choses en Angola et au Botswana ?

La feuille de marques indique qu'il existe des divergences entre les deux. Le WBI accorde à l'Angola une marque de 9,6 pour la voix et la

responsabilité (rouge), selon un classement centile de pays de zéro à 100. Par contre, le Botswana a obtenu 71,2 (jaune). Ces marques méritent un examen plus approfondi.

Des années de guerre civile ont implanté une forme de gouvernement autoritaire en Angola, qui n'accepte pas facilement les opinions qui diffèrent des siennes. Après la signature des accords de paix entre l'Unita et le MPLA en avril 2002, tout le monde espérait que la paix annoncerait une réforme constitutionnelle et que des élections auraient lieu bientôt. Cependant, le calendrier des élections en Angola a été reporté à maintes reprises, de 2004 à 2005 et maintenant en 2006. Bien qu'un soi-disant débat sur des amendements de la constitution continue, Unita et les autres partis de l'opposition se sont retirés de la commission constitutionnelle en mai 2004 en raison de l'insistance du gouvernement à dire que des élections ne se dérouleraient qu'une fois la constitution amendée.

Le gouvernement continue à limiter le droit d'association, bien qu'il y ait eu quelques progrès au cours de l'année dernière. Toutefois, la législation en vigueur permet encore au gouvernement de refuser l'inscription d'associations privées pour des raisons de sécurité. Le gouvernement restreint également arbitrairement les associations qu'il considère opposées au gouvernement. Seulement celles qui suivent la ligne du parti sont autorisées à se créer sans restrictions. Le gouvernement est particulièrement méfiant vis-à-vis les ONG et les groupes d'intérêts qui épousent la cause de la démocratie, qu'il considère comme une menace à sa maîtrise du pouvoir.

Toutefois, quelques organisations ont réussi à se frayer un espace politique. En Angola, l'église joue un rôle bien plus actif que toutes les autres organisations de la société

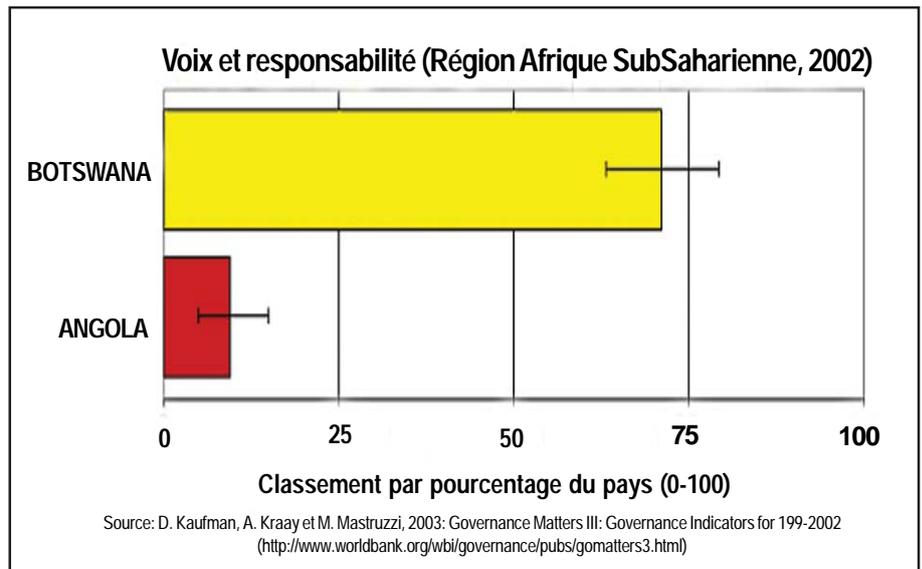


civile, en partie à cause des activités qu'elle réalise dans le domaine humanitaire. L'église émerge déjà comme un acteur puissant dans le contexte de l'Angola, du fait que le gouvernement lui a accordé un certain degré de statut d'initié.

Selon l'organisme de surveillance des droits de l'homme basé à New York, les deux ans de paix en Angola ont permis de faire des avancées au niveau de la liberté d'expression, d'association et d'assemblées en général. Toutefois, à l'intérieur du pays, ces libertés sont enfreintes en permanence. Les agents du gouvernement n'hésitent pas à utiliser la violence contre les activistes de l'opposition, et aucun média indépendant n'existe. L'infrastructure limitée, les conséquences de la dépossession et la dispersion d'une grande partie de la population angolaise au cours de la guerre civile, ainsi que l'inaccessibilité absolue de certaines des zones rurales, rendront très difficile le déroulement d'élections libres et équitables à l'intérieur.

En dépit des espérances que les médias pouvaient jouer un rôle important en assurant une plus grande responsabilité de la part du gouvernement, cela n'a pas été le cas. L'institut des médias d'Afrique australe a récemment exprimé le point de vue que les médias en Angola servent tout au plus de convoyeurs des 'informations de l'état'. Le journalisme d'investigation n'est pas pratiqué et aucun progrès n'a été réalisé pour acquérir les droits à l'information. Bien que la constitution ait pris des dispositions pour la liberté de la presse et maintien que les médias ne doivent pas être assujettis à une censure idéologique, politique ou artistique, le gouvernement continue de mener la vie dure aux journalistes. Le syndicat des journalistes angolais travaille en étroite coopération avec le MPLA au pouvoir et exerce une pression sur les reporters pour qu'ils adhèrent aux grandes lignes du gouvernement.

La situation au Botswana est tellement différente qu'elle est frappante ! Des élections multipartites se déroulent dans les règles tous les cinq ans (la prochaine est prévue en octobre 2004.) Bien que



le parti démocratique du Botswana (BDP) ait conservé une majorité de sièges à l'assemblée nationale depuis l'indépendance, les organes de gouvernance du Botswana comme la législature et l'exécutif sont bien respectés. Bien que les observateurs

presse mais vigoureuse et indépendante du Botswana possède une longue tradition de franche communication. Les reporters couvrent activement l'arène politique et critiquent souvent le gouvernement et le président, sans peur des représailles.

La constitution prévoit également la liberté d'assemblée et d'association, et le gouvernement respecte généralement ces droits. Environ 85 ONG sont affiliées au Conseil des Organisations Non Gouvernementales du Botswana (BOCONGO), bien que toutes les ONG du pays ne soient pas adhérentes et de nombreux groupes d'intérêts communaux en sont exclus. Comment sont évalués les deux pays en termes de corruption ? Alors que le Botswana est considéré comme le pays le moins corrompu en Afrique, l'Angola est l'un des plus fortement affectés. Le classement WBI de l'Angola est un sombre 7,2 (rouge), alors que le Botswana réalise un taux de 75,3 (vert).

En 2003, Transparence Internationale classait l'Angola comme le troisième pays le plus corrompu d'Afrique, sur une échelle de zéro (fortement corrompu) à 10 (très propre). Sur les 133 pays évalués dans le monde, l'Angola est classé 124^{ème}. D'après l'Observateur des Droits Humains, plus de 4 milliards de \$EU des revenus d'état sur le pétrole ont disparu au cours de la période 1997-2002. En 2002, le pays a instauré un tribunal spécial pour enquêter sur les dépenses de

Contrôle de la Corruption

La lutte contre la corruption est étroitement liée à la recherche d'une plus grande transparence et responsabilité dans le gouvernement. Ces lois et institutions anti-corruption vont-elles les retenir ? De telles institutions sont-elles indépendantes ? Comment est contrôlée la corruption au sein des hauts fonctionnaires ?

nationaux et internationaux aient déclaré que les élections de l'assemblée nationale de 1999 ont été libres et équitables, l'accès à l'information est un problème au Botswana. Les candidats BDP bénéficient généralement d'un accès préférentiel aux médias appartenant à l'état, y compris la radio, qui a été la seule source de nouvelles pour la majorité de la population rurale, pendant presque toute la campagne de 1999. Des rapports ont parfois été publiés laissant entendre que le gouvernement a tenté de limiter la liberté de la presse. Pourtant, la petite



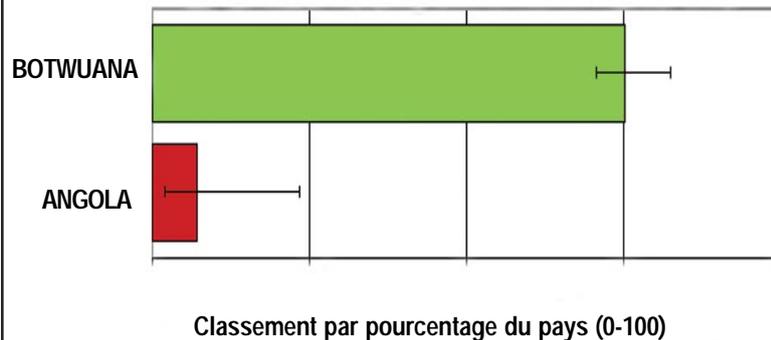
l'état. Cependant, il a eu une réussite limitée au niveau du contrôle de la corruption. En outre, le président nomme le procureur général, qui ne possède pas beaucoup de pouvoir indépendant, pour cerner et juger les cas de corruption. Il n'existe aucun cas connu prouvant que le procureur

général a enquêté sur de telles accusations contre quelque membre haut placé du gouvernement que ce soit.

Le Botswana, le pays le moins corrompu des 21 économies africaines classées par le forum économique mondial, est noté par Transparency Internationale à 5,7, qui est le 30^{ème} rang sur un total de 133 pays à travers le monde. À la suite d'un certain nombre de scandales de corruption dans les années 1990 (impliquant l'achat de livres scolaires avec pour résultat une perte de \$15 millions, ainsi que la distribution des terres et la mauvaise gestion du logement), le gouvernement du Botswana a promulgué la Loi sur la Criminalité et la Corruption de 1994, qui a mis sur pieds le Conseil de la Corruption et de la Fraude Économique (DCEC). Cet organisme a le pouvoir d'enquêter à la fois sur les cas de corruption et la fraude économique contre l'état. En 1995, par exemple, il a mené une enquête auprès des conseillers du parti de l'opposition qui avaient détourné les fonds du gouvernement. Depuis son établissement en 1994, le DCEC a enquêté sur 1.313 cas. En 1998, 180 personnes avaient déjà été condamnées pour corruption.

En 2000, des amendements à la loi sur les profits des fraudes sérieuses ont été adoptés, qui faisaient du commerce des biens

Contrôle de la Corruption (Région Afrique SubSaharienne, 2002)



source: D. Kaufman, A. Kraay et M. Mastruzzi, 2003: Governance Matters III: Governance Indicators for 199-2002 (<http://www.worldbank.org/wbi/governance/pubs/gomatters3.html>)

acquis dans l'illégalité un délit criminel et donnaient au DCEC le pouvoir d'enquêter sur le blanchiment d'argent et les délits s'y rattachant. Le DCEC dépend du cabinet du président, à qui le directeur soumet des rapports annuels sur les activités du DCEC. Aucun autre organisme public ou de la société civile n'a le droit d'examiner ses travaux.

Que nous réserve le futur concernant la voix, la responsabilité et le contrôle de la corruption dans ces deux pays ?

En Angola, l'avenir semble sombre. L'apathie des électeurs est contagieuse. La survie est la principale priorité pour la majorité de la population, par conséquent la participation aux prochaines élections sera assez faible. La population ne semble pas non plus vouloir obliger le gouvernement à faire pression pour des mesures plus rigoureuses de contrôle de la corruption.

Toutefois, le fait que l'Angola a accepté de devenir membre du APRM est un pas positif qui pourrait apporter une amélioration dans la qualité de la gouvernance. Les pressions exercées par les groupes d'intérêts pour inciter le gouvernement à publier ses revenus pétroliers sont également encourageantes. Si le parti au pouvoir accédait à ces requêtes, la pratique du gouvernement en Angola deviendrait plus transparente, ce qui à son tour

le rendrait plus responsable, particulièrement dans la façon dont il dépense ces revenus.

L'on pense que la voix et la responsabilité resteront à leur niveau actuel au Botswana aussi longtemps que le BDP restera au pouvoir. Structuellement, le parti dirigeant continue d'être

surveillé par la presse indépendante, les communautés locales et les groupes minoritaires, comme les Basarwa dans la réserve d'animaux du Kalahari Central, qui exercent une pression active sur le gouvernement lorsqu'ils estiment que des politiques ont été mises en application sans consultation.

Les efforts du Botswana pour contrôler la corruption devraient être applaudis, mais ils pourraient être plus transparents en permettant à la société civile d'étudier avec soins les activités du DCEC et de son directeur. Le conseil d'administration pourrait également être rendu plus indépendant de la présidence et présenter ses rapports au parlement.

L'Angola aurait beaucoup à apprendre du Botswana concernant l'organisation d'élections régulières, la liberté de presse et d'association, ainsi que le contrôle de la corruption. Le Botswana, d'autre part, peut s'inspirer de l'Angola et accéder au APRM. Sans tenir compte du degré de maturité qu'un organisme semble posséder, il y a toujours de la place pour une amélioration, même si la leçon parvient d'un état moins développé sur le plan démocratique. (M)

Richard Meissner



Implication de la société civile dans le dispositif de paix et de sécurité de la SADC

Un changement spectaculaire est intervenu au niveau des relations régionales entre civils et militaires, du fait d'une reconnaissance croissante par les gouvernements que le maintien d'un environnement pacifique et sécurisé n'incombe pas seulement à l'état et à son mécanisme de sécurité. La société civile a un rôle à jouer dans la création d'une communauté régionale dans laquelle la menace de conflit est tempérée par un plus grand accès aux opportunités économiques, sociales et politiques. La prévision de telles ouvertures est la tâche de gouvernements individuels, mais à cause de l'interdépendance des états d'Afrique australe, certaines ne peuvent être réalisées qu'à travers la coopération au niveau régional.

Néanmoins, en dépit de l'assurance explicite des leaders de la SADC d'impliquer la société civile (y compris les ONG, le secteur privé, les syndicats et les organisations patronales) dans son ordre du jour d'intégration, jusqu'à maintenant de tels partenariats ont été limités et contraints. Cette vérité s'applique tout particulièrement à la paix et la sécurité.

Les gouvernements africains sont notoirement 'sensibles' par rapport aux activités des acteurs non étatisés. Toutefois, il serait injuste d'imputer le manque de coopération entre la société civile et les gouvernements uniquement au caractère récalcitrant des structures d'état et des politiciens. Ils ont, après tout, ouvert quelques voies destinées à l'interaction. On les retrouve par exemple dans le traité de la SADC, le plan de développement de la région sur 10 ans, un protocole d'accord avec le conseil des ONG de la SADC, le protocole sur la politique, la défense et la sécurité et le plan de mise en œuvre de l'organe de la SADC sur la politique, la défense et la sécurité. Ces initiatives reflètent les engagements exprimés par les états à l'Union africaine (AU) et autres organisations sous-régionales, qui reconnaissent et institutionnalisent le rôle de la société civile, sa gestion et son intervention dans la prévention des conflits. A l'heure actuelle, un groupe de travail est en train de se pencher sur les statuts du conseil économique, social et culturel, un organe de l'AU destiné à combler le fossé entre

les gouvernements et la population, qui se compose de différents groupes sociaux et professionnels des états membres. En Afrique de l'Est, l'autorité intergouvernementale pour le développement utilise des instituts de recherche et des organisations de la société civile pour coordonner les renseignements concernant les conflits

En dépit de l'assurance des leaders de la SADC à impliquer la société civile, de tels partenariats ont été restreints et contraints.

potentiels qui alimentent leur mécanisme régional d'alerte précoce.

La société civile a également besoin de bâtir la confiance dans ses interactions avec les politiciens et les bureaucrates en adoptant de meilleures pratiques démocratiques au sein de ses propres organisations. Cela inclut une meilleure responsabilité envers leurs circonscriptions sociales, considérant que présentement, bon nombre de ces groupes ne dépendent que de bailleurs de fonds extérieurs (souvent occidentaux). Les organisations de la société civile pourraient également contribuer à l'élaboration des valeurs élémentaires et des normes en Afrique australe en créant des réseaux permettant aux organisations de partager à la fois les expériences et les ressources. Elles devront également accepter qu'une approche basée sur la confrontation avec le gouvernement ne sert à rien lorsque les structures étatiques sont fragiles et manquent de ressources. Il est important que ces organisations recherchent des moyens novateurs pour s'engager de façon constructive avec les responsables politiques.

Il existe divers moyens pour les groupes de la société civile de contribuer à l'ordre du jour de la SADC sur la paix et la sécurité. En outre, il est important que leurs activités restent fluides et soient sensibles aux changements de circonstances et aux nouvelles menaces. Ces groupes devraient favoriser le débat public et activer la prise de conscience des activités et des initiatives de la SADC parmi les citoyens ordinaires. Cela assurera un plus grand sens d'appropriation de la SADC dans l'esprit du public et contribuera à la bonne gouvernance en autorisant les citoyens à demander à leurs leaders politiques de faire de plus grands efforts d'intégration régionale. Les organisations telles que les églises peuvent aider au renforcement des mécanismes de résolution des conflits locaux, à la surveillance des processus électoraux et la création de forums pour l'édification de la paix et de la réconciliation. Les instituts de recherche et les organisations non-gouvernementales peuvent coopérer en identifiant les priorités des politiques générales et contribuer aux processus de prise de décisions. Les organisations de la société civile pourraient également se joindre aux initiatives des groupes de pressions, la 'dénonciation et l'humiliation' des personnes coupables de violations des droits humains ou de politiciens corrompus, ainsi que la formation des médias. Ils pourraient également identifier les meilleures pratiques concernant les sujets tels que la liberté de la presse, le déroulement des élections et les activités des commissions parlementaires de supervision chargées des questions de paix et de sécurité.

Malgré ces moyens destinés à un engagement officiel, plusieurs obstacles continuent d'entraver une interaction efficace. Essentiellement, le manque de partage des informations et leur circulation entre l'état et les organisations civiles est un énorme obstacle. La bureaucratie de la SADC (y compris les agences au sein des pays membres) est connue pour son manque d'enthousiasme à publier la documentation. Jusqu'à l'établissement du site web de la SADC il y a quelques années, il était virtuellement impossible de consulter des documents publics



tels que les traités et les protocoles. Aujourd'hui cette situation s'est beaucoup améliorée, mais des allégations persistent à dire que les demandes de contributions sont souvent insérées à la dernière minute, et que la mauvaise traduction des documents (en Français et en Portugais) entrave une consultation efficace. Malheureusement, la société civile fait du tort à sa propre cause lorsqu'elle communique ses constatations avec les médias et les parties prenantes extérieures avant de les présenter aux responsables. Bien entendu, ce type d'agissements par les organisations de recherche pourrait s'expliquer par leur crainte que leurs rapports soient supprimés ou changés par des gouvernements peu réceptifs.

Un autre facteur structurel/institutionnel qui entrave la coopération est le statut incomplet des comités nationaux de la SADC, les véhicules primaires des consultations et mise en œuvre des activités de la SADC au niveau national. Dans le contexte régional, l'habitude de la SADC des prises de décisions au plus haut niveau ne laisse que peu d'autorité indépendante au Secrétariat. Ce dernier est par conséquent incapable de renforcer sa capacité restreinte (aggravée par le processus continu de restructuration) au travers de relations consultatives et en collaboration avec les organisations de la société civile. Le Secrétariat doit souvent retarder les décisions jusqu'aux réunions au sommet ou ministérielles de la SADC ou lorsque celles des sous-structures appropriées ont lieu. Le mandat du secrétariat sur les questions de paix et de sécurité est restreint, et toutes les décisions sont déferées aux chefs d'états de la SADC et du gouvernement.

Malgré ces obstacles, la société civile a prouvé sa valeur aux acteurs d'état et a forgé des relations mutuelles bénéfiques et durables. Les partenariats sur la paix et la sécurité incluent souvent une composante de formation. Par exemple, la formation pour le programme de paix à l'institut basé à Pretoria pour les études de sécurité dispense des cours à l'organisation de la coopération des chefs de la police régionale d'Afrique australe. Le centre africain pour la résolution des litiges à Durban fournit une assistance et une formation à une large gamme d'acteurs dans les domaines de la résolution, la gestion et la négociation de conflits. D'autres organisations telles que le trust des droits de l'homme d'Afrique australe (SAHRIT), basé à Harare, ont aidé à l'harmonisation de la législation concernant le protocole

contre la corruption de la SADC. Alors que quelques-uns de ces exemples se rapportent aux problèmes traditionnels de sécurité, il y a également des initiatives qui reflètent une plus large vision – y compris la gouvernance et l'économie, la stabilité sociale et politique – communément connue comme l'approche humaine de la sécurité.

Les exemples ci-dessus n'ont pas pour but de forcer la main de la SADC, mais plutôt des réponses aux engagements pris par les leaders politiques envers les divers traités et protocoles de la communauté. Bien que la responsabilité primaire de l'état soit de gouverner et d'assurer la sécurité et le bien-être de ses citoyens, il ne serait pas raisonnable d'ignorer le rôle que la société civile peut jouer. Si les états ne remplissent pas correctement leurs fonctions, les groupes de la société civile peuvent mobiliser un support contre l'élite gouvernante. Par exemple, le mouvement pour le changement démocratique au Zimbabwe a débuté comme un mouvement travailliste et représente aujourd'hui une force politique vitale dans ce pays. Les groupes de la société civile ont également élevé leurs voix contre un 'troisième mandat' de fonction anti-constitutionnel proposé par les présidents du Malawi et de la Zambie. D'autre part, les organisations de la société civile pourraient intervenir et mettre en œuvre des moyens que l'état ne peut pas. Les systèmes de politique communautaire ou les initiatives de résolution de conflits entamées par les groupes féminins de la RDC offrent des solutions appropriées.

Après cette étude, la convention contre la corruption de l'UA a été adoptée en juillet 2003. Trente pays ont signé la convention, incluant les états de la SADC ci-après : La République Démocratique du Congo, le Lesotho, le Mozambique, la Namibie, l'Afrique du Sud, la Tanzanie et le Zimbabwe. À la suite de catastrophes naturelles ou dues à l'homme, c'est souvent les groupes de la société civile comme les églises et les ONG qui apportent un soulagement de premier secours, des conseils et même une assistance de reconstruction après que l'urgence sera passée.

En recherchant une implication constructive avec la société civile, l'état peut puiser dans une gamme variée de compétences chez les individus pour compléter et suppléer ses propres faiblesses. Les organisations de la société civile peuvent agir positivement pour supporter le renforcement des institutions démocratiques et des pratiques au sein de la sous-région.

Cependant, la paix et la sécurité sont généralement considérées comme des domaines extrêmement sensibles par les états. Le pouvoir de gouverner est investi, après tout, dans le monopole d'état sur l'utilisation légitime de la force. En réalité, l'ouverture de questions concernant la sécurité à une trop grande participation de la société civile pourrait entraver l'établissement d'une sous-région plus stable et pacifique en diluant l'autorité des gouvernements. La suspicion ressentie par les gouvernements que les bailleurs de fonds étrangers se servent de l'assistance aux organisations de la société civile pour rassembler des renseignements et exercer une influence ne sont pas fondées. Il est également vrai que la majorité des organisations de la société civile n'est pas représentative de larges groupes de la population. Si les intérêts desservis par certains (plus puissants) groupes de la société civile obtiennent la priorité sur d'autres qui ne sont pas équitablement bien organisés ou bien financés, il peut en résulter plus d'inégalités et mêmes des conflits.

Néanmoins, en entamant le débat sur la sécurité pour inclure une gamme plus large de sujets centrés sur la prévention de conflits plutôt que sur la gestion et la résolution de conflits, le rôle que peut jouer la société civile augmente considérablement. Pour forger une a sécurité régionale communautaire de gens plutôt que d'états, il est essentiel que la méfiance mutuelle entre l'état et la société civile en Afrique australe se transforme en une relation d'interdépendance et de partage. (🌐)

Gina van Schalkwyk, Institute for Security Studies.

Tendance anti-corruption en Afrique

À ce jour, sept pays ont ratifié le protocole de la SADC contre la corruption. Ces pays sont le Botswana, le Lesotho, le Malawi, Maurice, l'Afrique du Sud, la Tanzanie et la Zambie.



'L'industrie mondiale de la corruption'

Les pots-de-vin annuels à travers le monde atteignent un milliard de dollars des Etats-Unis, selon la Banque Mondiale. Ces derniers excluent le détournement à grande échelle des fonds publics (des budgets généraux et locaux) ou du vol (ou encore de l'utilisation illégale) des biens publics. Les pays qui augmentent le contrôle de la corruption et la réglementation des lois peuvent s'attendre (en moyenne) à la longue, à un revenu par tête d'habitant multiplié par quatre. Le secteur commercial se développe également bien plus rapidement là où la corruption est moindre et les droits de propriété ainsi que les textes de lois sauvegardés. En moyenne, la différence annuelle sur la croissance des entreprises peut atteindre 3%. Une étude d'investissement étranger direct estime que la corruption équivaut à 20% des taxes des investisseurs étrangers.

SADC details de contact:

Private Bag 0095
Gaborone, Botswana
Tel: +267 3951863
Fax: +267 3972848
/581070
Web site: www.sadc.int
E-mail: registry@sadc.int

Artigo de Fundo

Caractère spécial de la SADC dans l'esprit du public

Plus de deux décennies après l'établissement de la Communauté de Développement d'Afrique Australe (SADC) pour favoriser le développement et soulager la pauvreté dans ses états membres, qu'a réalisé l'organisation, dans l'esprit du public ? Les habitants d'Afrique australe sont-ils conscients de la SADC et de ses travaux au sein de la région ? S'ils le sont, comment évaluent-ils la performance de l'organisation ? Et quelles sont les implications de ces évaluations pour le développement de la bonne gouvernance dans la région ?

Les résultats des récents sondages du baromètre africain (Afrobaromètre) peuvent aider à répondre à ces questions. Le baromètre africain (Afrobaromètre) est une série comparative de sondages nationaux de l'attitude publique sur la démocratie, les marchés, la société civile, ainsi qu'une quantité de sujets s'y rapportant. Ils sont basés sur les réponses d'échantillons représentant les citoyens nationaux âgés de 18 ans et plus, qui ont été choisis au hasard, par un processus d'échantillonnage à étapes multiples.

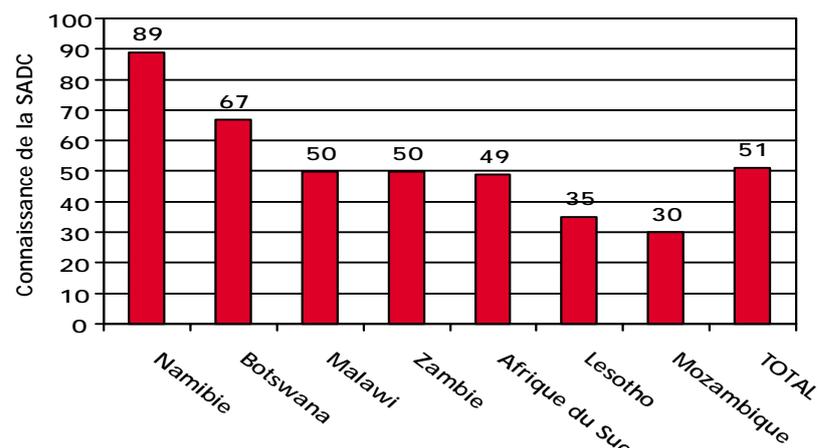
Le second sondage de "l'Afrobaromètre", effectué de 2002 à 03 dans 15 pays africains,

comprend une question sur les performances d'un certain nombre d'organisations internationales. Sans sept pays de l'Afrique australe, la liste incluait la SADC. La question posée était : 'En donnant des notes sur 10, où 0 est "très mal" et 10 est "très bien", comment pensez-vous que les institutions ci-après s'acquittent de leurs tâches ? Ou n'avez-vous pas assez entendu parler de ces institutions pour avoir une opinion?'

Les résultats du sondage indiquent que tout en étant faible, la prise de conscience populaire de la SADC est légèrement meilleure que celle des autres organisations internationales et qu'elle détient la plus forte moyenne concernant l'évaluation des performances. La prise de conscience de la SADC est fortement liée à la fois au niveau d'éducation et à l'accès à la radio et à la presse. L'explication de la notation des performances est plus difficile, mais les personnes interrogées semblent baser leurs évaluations de toutes les organisations internationales sur le fait que leur attitude envers la communauté internationale soit positive ou négative.

(continua na pág 14)

Schéma 1 : Connaissance de la SADC à travers les pays





Manque de sensibilisation du public par rapport à la SADC

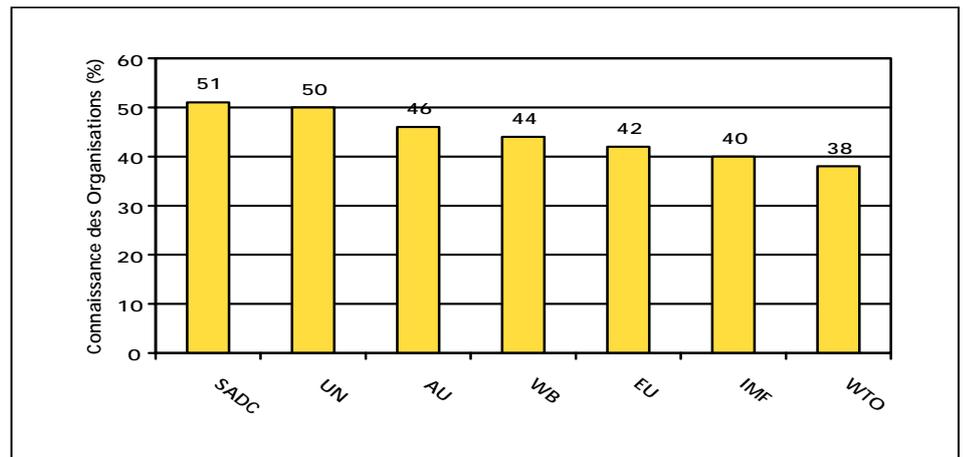
La population d'Afrique australe n'est pas tout à fait familière avec la SADC et ses activités. À peine la moitié (51%) des personnes interrogées en savent suffisamment sur l'organisation pour donner des opinions sur ses performances. Toutefois, le niveau de familiarité avec l'organisation varie de façon importante au travers des pays (Schéma 1). Alors qu'à peine 30% de Basothos connaissent quelque chose au sujet de la SADC, deux tiers de Batswanas (67%) et 89% de Namibiens sont assez familiers avec l'organisation pour estimer ses performances.

Néanmoins, les habitants d'Afrique australe sont plus familiers avec la SADC qu'avec toutes les autres organisations multilatérales ou internationales énumérées dans le questionnaire, y compris l'Union Africaine, bien que les différences ne soient pas importantes (Schéma 2). Avec 51%, la SADC est à peu près aussi connue que les Nations Unies (UN) (50%), mais un peu plus connue que l'Union Africaine (AU) (46%), la Banque Mondiale (44%) et les autres organisations.

Plus fort pourcentage pour la SADC

La bonne nouvelle pour la SADC est que ceux qui ont conscience de l'organisation évaluent ses performances relativement positivement. Parmi les 51% qui pouvaient émettre une opinion, la notation moyenne sur l'échelle de 0 à 10 était de 6,91, un score modérément positif. En outre, la population d'Afrique australe évaluent les performances de la SADC plus positivement que celles de toutes les autres organisations faisant partie de l'étude (Schéma 3). Elle faisait un score légèrement plus fort que les Nations Unies (6,67 points), et un point complet de plus que l'organisme le moins bien noté, l'Union Africaine (5,94 points). Toutefois, la variation d'ensemble relativement faible d'à peine un point sur une échelle de 11 points suggère que les personnes sondées ne distinguent pas nettement ces organisations, mais au contraire leurs donnent équitablement des

Schéma 2 : Connaissance des organisations internationale



notes similaires. Les scores des diverses organisations sont en forte corrélation.

Les classements - et les évaluations - varient

Il y a une plus grande diversité dans l'évaluation de la SADC à travers les pays : elle obtient de fortes notations de 7,61 en Namibie et 7,59 au Mozambique, et un faible 5,77 en Afrique du Sud, un total étalé sur presque deux points. Toutefois, l'évaluation sur l'échelle de 11 points ne reflète pas toute l'histoire. Par exemple, bien que la SADC obtienne ses plus fortes notes au Mozambique (7,59), elle est classée sixième sur les sept organisations listées. (Les Nations Unies obtiennent le plus haut score, avec 8,06.)

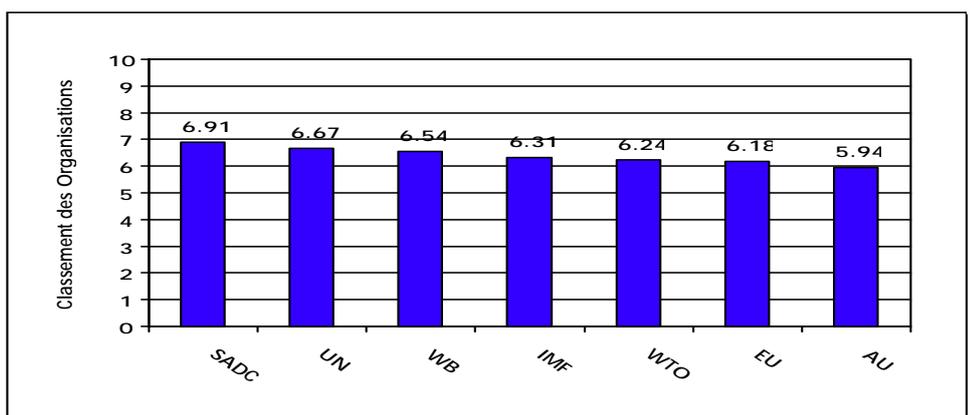
D'un autre côté, la SADC a obtenu le plus faible score en Afrique du Sud, cependant elle est la mieux classée parmi les sept organisations sondées dans ce pays. En résumé, la SADC obtient le meilleur classement dans trois des sept pays et le dernier ou l'avant-dernier dans trois autres. Elle

est au milieu en Zambie seulement. Cela amène la question : l'organisation est-elle perçue comme s'occupant plus des membres aisés de la région - incluant les trois où elle est la mieux classée - qu'elle ne le fait pour certains de ses membres les plus pauvres - incluant ceux qui la classent le moins bien ?

Qui connaît la SADC ?

De fortes différences dans la connaissance de la SADC sont évidentes non seulement entre les pays, mais également à l'intérieur de ces pays. Le genre, l'emplacement urbain ou rural, l'âge et l'éducation sont tous liés de façon importante à la familiarité avec les travaux de la SADC. En particulier, les gens possédant quelque éducation universitaire sont plus de trois fois plus enclins à connaître la SADC que ceux qui ne possèdent pas d'éducation scolaire et seulement les deux tiers de ceux de plus de 45 ans en sont conscients par rapport aux jeunes (moins de 30 ans). Le revenu est également un facteur : seulement

Schéma 3 : Classement des organisations internationales





41% de ceux ne déclarant pas de revenus connaissent la SADC, en comparaison d'environ 70% pour ceux qui se placent dans les deux déciles supérieurs des revenus dans leur pays.

L'accès aux sources des nouvelles est également clairement lié à la connaissance de la SADC (Schéma 5). La radio est toujours la source d'informations la plus courante en Afrique. Les 78% du public qui écoutent régulièrement les nouvelles à la radio sont plus de deux fois plus susceptibles de connaître la SADC que la faible minorité (13%) qui ne l'écoute jamais. De la même façon, le tiers (32%) du public qui lit fréquemment les journaux est plus de deux fois plus susceptible à connaître la SADC que la moitié (48%) qui ne les lit pas.

Une analyse plus poussée révèle que l'éducation est le facteur principal de la connaissance de la SADC. Par exemple, les différences apparentes entre les résidents urbains et ruraux peuvent être réduites par la suppression des disparités dans l'accès à l'éducation. Le fait est également vrai pour les différences relatives à l'âge. De plus, même après que l'on a tenu compte des différences d'éducation, il existe aussi une légère différence basée sur le genre dans la connaissance de la SADC. La découverte des nouvelles à la radio et dans les journaux continue l'éducation comme un élément déterminant de la prise de conscience du public.

Explication du classement des performances

Comment expliquer les notations données à la SADC par ceux qui connaissent son œuvre ? La réponse à cette question n'est pas facile, du moins avec les données disponibles actuellement. De nombreux facteurs influencent l'évaluation des performances. En particulier, il semble que les citoyens qui sont satisfaits de leur régime politique intérieur et des performances du gouvernement ont une plus grande tendance à évaluer fortement la SADC. Par exemple, ceux qui ont la plus grande confiance dans leur président et évaluent ses performances positivement sont plus aptes à noter la SADC plus positivement. De la même façon, ceux

qui donnent à leur propre gouvernement une plus forte évaluation de ses performances pour la gestion économique ou les services de l'éducation donnent à la SADC un meilleur bilan.

De plus fortes évaluations de la SADC sont également associées à la satisfaction du degré de démocratie et la condition de l'économie nationale dans le pays de la personne interrogée.

Pendant, toutes ces autorités sont relativement faibles. La relation entre les notations de la SADC et celles d'autres organisations internationales est bien plus forte. Une personne qui évalue fortement une organisation internationale évaluera probablement fortement toutes les autres, et vice versa. Ceci suggère que le facteur primaire déterminant l'évaluation de la SADC (et de toutes les organisations internationales) est une 'affectation' (ou 'attitude') générale pourtant indéfinie ou inexplicée, envers de telles organisations ou même la communauté internationale. Les facteurs intérieurs jouent un rôle dans les évaluations de la SADC, mais ils semblent être bien moins importants selon que la personne interrogée percevra le rôle d'ensemble de la communauté internationale positivement ou négativement.

Rehausser le profil de la SADC

Les attitudes déjà relativement positives exprimées par ceux qui ont connaissance de la SADC pourraient l'assister dans son œuvre pour favoriser la bonne gouvernance et la consolidation de la démocratie dans la région, car ils lui accordent une plus grande influence et crédibilité.

Cela à son tour pourrait servir d'agent de change positif, qui pourrait aider

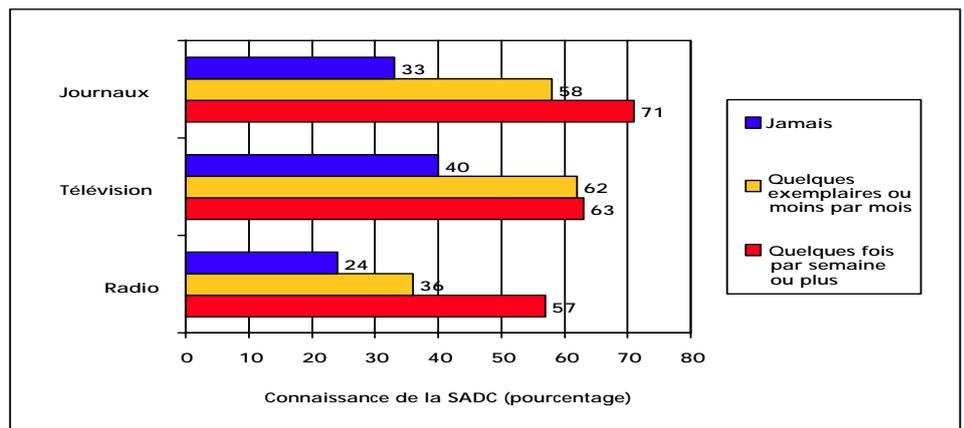
la SADC à faire pression et à persuader les états membres à continuer d'améliorer la qualité de la démocratie que leurs citoyens expérimentent.

Par conséquent cela pourrait en valoir la peine pour la SADC d'éveiller son profil public à travers la région SADC et cela pourrait être un avantage concurrentiel parmi les organisations internationales au sein de la région à cause de son centre d'intérêts et de ses racines plus locales, il pourrait donc être de son intérêt de se dissocier du reste de la communauté internationale avec laquelle elle est, pour le moment, étroitement liée.

Les constatations du baromètre africain suggèrent qu'il existe deux grandes voies productives à suivre pour la SADC. Premièrement, étendre l'accès à l'éducation, associé à la production d'une quantité d'autres avantages augmentera également la prise de conscience des citoyens de la région du monde au-delà de leurs frontières nationales, y compris, mais en aucun cas limité, à la SADC et à ses travaux. Deuxièmement, les liens entre l'accès aux médias (particulièrement la radio et la presse) et la prise de conscience de la SADC laissent à penser que l'organisation tirera un avantage si elle améliore la dissémination des nouvelles au public tout en assurant une couverture particulière des travaux de la SADC dans les médias. En agissant de la sorte, l'organisation peut étendre et approfondir sa base de support au sein de la région, créant une fondation plus solide avec laquelle elle pourra poursuivre ses objectifs : la plus-value de la vie du peuple d'Afrique Australe. (S)

Carolyn Logan

Schéma 4 : Accès aux médias et connaissance de la SADC



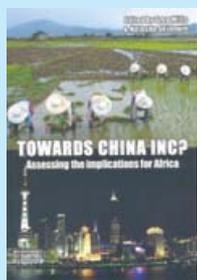


Développement Humain dans la région SADC

Pays	IDH rang	Espérance de vie à la naissance (années) 2002	Taux d'alphabétisation des adultes (% 15 ans et au-dessus) 2002	Combinaison des inscriptions en gros - primaire, secondaire, tertiaire (%) 2001/02	Indice de Développement Humain (valeur) 2002
Maurice	64	71.9	84.3	69	0.785
Afrique du Sud	119	48.8	86.0	77	0.666
Namibie	126	45.3	83.3	71	0.607
Botswana	128	41.4	78.9	70	0.589
Swaziland	137	35.7	80.9	61	0.519
Lesotho	145	36.3	81.4	65	0.493
Zimbabwe	147	33.9	90.0	58	0.491
Tanzanie	162	43.5	77.1	31	0.407
Zambie	164	32.7	79.9	45	0.389
Malawi	165	37.8	61.8	74	0.388
Angola	166	40.1	42.0	30	0.381
RDC	168	41.4	62.7	27	0.365
Mozambique	171	38.5	46.5	41	0.354

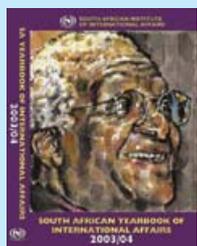
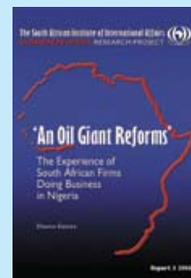
Source : Rapport sur le Développement Humain 2004

Vient de paraître par SAIIA



Towards China Inc?
Assessing the implications
for Africa
Édité par Greg Mills et
Natasha Skidmore

An Oil Giant Reforms:
The experience of South
African firms doing business in
Nigeria
par Dianna Games



**SA Yearbook of International
Affairs 2003/04**
SAIIA

La dernière édition du bulletin
sud-africain des Affaires
Internationales Volume II, édition I
est centrée sur Nepad et le
Mécanisme d'Examen Collégial
Africain



Pour vous procurer l'un de ces livres, veuillez contacter Elizabeth Stanley à stanleye@saiia.wits.ac.za